

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 18 octobre 2024

DÉLIBÉRATION – CA-2024-FORMATION-61

RENDUE EXÉCUTOIRE LE :

05 NOV. 2024

Date de transmission :

05 NOV. 2024

Date de réception rectorat :

05 NOV. 2024

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE - UPEC
Direction des Affaires Juridiques et Générales
Conseil et Commissions
61, Avenue du Général de Gaulle
94010 CRETEIL Cedex
Tél. : 01.45.17.10.31

APPROUVANT LA PROPOSITION DE CRÉATION D'UN DIU-DE2 (DIPLÔME ÉTUDIANT ENTREPRENEUR) CO-PORTÉ PAR L'UPEC ET L'UGE

- VU le Code de l'éducation ;
- VU les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU la délibération du Conseil d'administration en date du 07 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois Randé a été élu Président de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne ;
- VU l'avis favorable de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) en date du 14 octobre 2024 ;
- VU l'annexe adossée à la présente délibération ;

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 :

Approuve la proposition de création d'un DIU-DE2 (diplôme étudiant entrepreneur) co-porté par l'UPEC et l'UGE telle que définie dans le document annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne.

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

Fait à Créteil, le 18 octobre 2024

Le Vice-Président du Conseil d'Administration



Amílcar BERNARDINO

Le Président de l'Université



Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 18 octobre 2024

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES 26
MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS**

Modalités de recours : *La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.*

Type (DU, DIU ou CU)	Intitulé	Composante	Création, renouvellement ou modification	Niveau de tarification Droits administratifs spécifiques UPEC (LMD)	Niveau/diplôme requis	Volume horaire par étudiant	Charge totale en heures ETD	Effectif FI	Effectif FC	Droits spécifiques composante FI - inscription 1ère (simple)	Droits spécifiques composante FI - inscription 2nde (double)	Droits spécifiques composante FI - Commercialisation au module ou UE	Droits spécifiques composante FI - financement - Stagiaire	Droits spécifiques composante Tarif FC - financement Employeur	Droits spécifiques composante Tarif FC - Commercialisation Autres Organismes	Ressources totales	Ressources pour la composante	Résultat net pour la composante	Echéance	Avis CFVU 14/10/24	Avis Annexe financière CM 16/10/24	Vote CA 18/10/24
DIU (avec UGE)	Diplôme Etudiant Entrepreneur	IUT CV	Création	Licence	Bac	377H	30H30	20	NC	NC + Exonération totale possible pour boursiers sur critères sociaux	NC	NC	NC	NC	NC	9 000 €	2 797 €	-1 035 €	juil-27	Favorable	Favorable	